

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL 7 septembre 2017 - 20H30

ETAIENT PRESENTS : Marie-Noelle ABADIE, Céline ALIX, Marie ARMBRUST, Jacky BLONDEL, Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Jean-Pierre CHAUVIN, Bruno CHEVALIER, Michel CONTET, Geneviève CREPIEUX, Jacqueline DUBOST, Brigitte MARY, Laurent PHILIPPE, Murielle TAVARES

ETAIENT REPRESENTES : néant

ETAIT ABSENT ET EXCUSE : Serge FILLION

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre CHAUVIN

La séance est présidée par le Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 26 juin et 30 juin 2017 sont approuvés à l'unanimité.

1/ Approbation de la répartition de l'actif et du passif du syndicat d'Assainissement des Prés Foulons

Rapporteur : M. Charbit

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 30/06/2017 portant dissolution du SIA DES PRES FOULONS et transfert de l'actif et du passif du syndicat dissous dans le patrimoine des trois communes (Aulnay-sur-Mauldre, Nézel et Bazemont)

Considérant que le conseil municipal d'Aulnay sur Mauldre doit délibérer à son tour afin de valider la clé de répartition retenue par le SIA des Préfoulons

après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable sur la répartition des biens meubles et immeubles comme décidé par le SIA des Préfoulons par délibération en date du 30 juin 2017
- **PREND ACTE** de la dissolution du syndicat intercommunal des Préfoulons

Cette délibération est votée à l'unanimité.

2/ Dissolution de la Régie de recettes caisses des Ecoles n°23

Rapporteur : M. Charbit

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 15/03/1985 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Kermesse, des feux de la Saint Jean et de la brocante auprès de la caisse des écoles.

Considérant que cette Régie n'est plus utilisée depuis plusieurs années

Après en avoir délibéré,

- **DISSOUT** la Régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Kermesse, des feux de la Saint Jean et de la brocante

Cette délibération est votée à l'unanimité

3/ Approbation du Règlement intérieur

Rapporteur : M. Charbit

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération instituant un règlement intérieur pour le personnel de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre,

Considérant que ce règlement doit être revu.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour le personnel de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre

Cette délibération est votée à l'unanimité

4/ Décision modificative n°2 budget communal

Rapporteur : M. Chauvin

La Décision Modificative n°2 a pour objet l'achat d'un tracteur.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **Adopte** la Décision Modificative n°2 pour le budget Communal qui se résume comme suit :

Investissement	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2314	24 000			
2158		30000		
775				6 000
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 6 000		+6 000	

Cette délibération est votée à l'unanimité

5/ Adhésion au dispositif « participation citoyenne »

Rapporteur : M. Contet

Il est proposé d'adhérer au dispositif participation citoyenne. Ce service gratuit est proposé par la Gendarmerie et a pour objectif de prévenir la délinquance en sensibilisant les résidents sur les actes élémentaires de prévention : surveillance des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif participation citoyenne

Cette délibération est votée à l'unanimité

La séance est levée à 22h05



Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT